

Intitulé	Schéma régional des ressources en eau 2.0
Objet	<p>Le SRRE 2.0 vise à établir une meilleure adéquation entre l'offre et la demande en eau et ce, quel que soit le secteur : agriculture, industrie, eau potable, développement territorial, en vue d'une gestion intégrée de la ressource en eau et en tenant compte de l'impact des changements climatiques.</p> <p>Ce projet inclut également la continuité et la finalisation du plan d'investissement intégré à l'échelle régionale pour adapter les infrastructures de production et de grand transport en vue de sécuriser l'alimentation en eau du territoire wallon et indirectes des autres régions belges qui bénéficient des ressources wallonnes. Le plan initial a été adapté en 2020 suite aux différents épisodes de sécheresse.</p> <p>Le SRRE 2.0 vise également à réguler les sollicitations des ressources en eau et prioriser les usages qui en sont fait.</p> <p>Le SRRE 2.0 s'inscrit dans le cadre plus large que constitue la Stratégie intégrale sécheresse proposée par la Ministre Tellier et approuvée par le Gouvernement wallon en date du 14 juillet 2021.</p>
Motivation	<p>Il est probable que les sécheresses soient des phénomènes de plus en plus fréquents et leur impact sur les ressources en eau est considérable.</p> <p>Initié en 2010, le schéma régional des ressources en eau avait pour ambition de mettre en œuvre une exploitation intégrée et durable des ressources en eau à l'échelle régionale. La réflexion initiale s'est basée sur un diagnostic de l'évolution des besoins réalisée en 2011 avec l'administration, les opérateurs de l'eau et en intégrant les données disponibles en matière démographiques, de développement territorial et de changement climatique. Ce travail a conduit en 2015 à l'adoption par le Gouvernement wallon d'un plan d'investissement intégré pour renforcer la résilience de l'alimentation en eau du territoire wallon. Cette démarche systémique était assez unique en Europe et a identifiée comme une best practice par la BEI qui finance les grands projets wallons et à travers l'Europe.</p> <p>Néanmoins, les épisodes de sécheresse en Wallonie de 2017 à 2020 ont montré que les hypothèses de départ devaient être revues en intégrant notamment l'évolution de la demande en eau de certains secteurs, comme l'agriculture et l'industrie, et les perspectives démographiques actualisées à travers le territoire wallon. En prime, il est constaté que les effets du changement climatique sur la gestion des ressources doit être analysée de manière plus holistique, ce qui a conduit à élargir le cadre de réflexion pour trouver de nouvelles réponses aux défis identifiés.</p> <p>Cette démarche a également conduit à adapter le plan d'investissement initial à deux reprises.</p>
Mise en œuvre	La mesure est mise en œuvre en Wallonie par une mission déléguée à la SWDE associant les opérateurs dans le domaine de l'eau et par les parties prenantes

Etape(s), publics cibles et objectifs de communication		Calendrier prévisionnel
1	Lancement des groupes de travail, collecte des données	2020
2	Rapport final de l'étude sur l'analyse du risque pour les ressources en eau	2021 (1 ^{er} semestre)
3	Avancement des groupes de travail : poursuite de la collecte des données, propositions de solutions, de textes légaux, etc.	2021-2022- 2023
4	Rapport final du SRRE 2.0	Fin 2023
5	Démarrage de tests pilotes pour certaines thématiques (nouvelles ressources notamment)	à partir de 2022
6	Poursuite et finalisation des travaux du schéma régional des ressources en eau initial (repris dans le groupe de travail "adaptation des infrastructures publiques d'eau potable")	jusqu'à 2029
Opérateur(s)	Société Wallonne des Eaux (SWDE)	
Partenaire(s)	SPW-ARNE, Aquawal, SPGE, AWAC	
Impact(s)		
Echelle(s)	Toute la Wallonie	
Source de financement	Le financement se fera : - principalement par le biais du Coût Vérité à la Distribution (C.V.D.), - financement minoritaire par Fonds pour l'Environnement, section "eau". - plan de relance	
Moyens requis		
Aspects légaux		